



16ème législature

Question N° : 6970	De M. Roger Chudeau (Rassemblement National - Loir-et-Cher)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >maladies	Tête d'analyse >Traitement du myélome multiple	Analyse > Traitement du myélome multiple.
Question publiée au JO le : 04/04/2023 Date de changement d'attribution : 23/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Roger Chudeau interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur le traitement du myélome multiple. Alerté par des membres de l'association française des malades du myélome multiple, M.le député souhaite connaître le point de vue du ministre sur la mise sur le marché de médicaments de la catégorie des CAR-T cells et des bispécifiques (ABECMA, Teclistamab etc.) très attendus par les malades et dont il semble qu'ils aient été refusés par la Haute Autorité de santé. Cette décision est-elle confirmée et motivée ? Enfin, il lui demande si elle est susceptible d'évoluer.